



ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-217
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

**TRAVAUX – INSTALLATION D'UNE TERRASSE
AUTOUR D'1 POULET 5 AVENUE LEON ROUQUET**

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

VU la demande formulée par Mme EL MOUJOUR Naïma, gérante du restaurant Autour d'1 Poulet
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre l'installation temporaire d'une terrasse avenue Léon Rouquet, et d'assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1 :

L'installation de la terrasse du restaurant « Autour d'1 Poulet » est autorisée, 5 avenue Léon Rouquet, le vendredi 2 Mai 2025 au samedi 3 mai 2024 de 07h30 à 18h00.

Article 2 :

Le stationnement sera interdit sur 3 emplacements situés au droit du 5 avenue Léon Rouquet, le pendant la durée de l'installation de la terrasse.

Article 3 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le restaurant « Autour d'1 poulet » sous la responsabilité de Mme EL MOUJOUR Naïma.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu concerné. Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 18 avril 2025

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint

Jean-Marie SABATIER.

